Accompagner le développement et l’aménagement durable des territoires urbains

La Région Grand Est a décidé de confier par convention à Epernay Agglo Champagne la délégation de certaines tâches de gestion des fonds européens relevant de l'AXE 5 du Programme Opérationnel FEDER/FSE/IEJ Champagne - Ardenne 2014-2020 relatif à l'accompagnement du développement et de l'aménagement durables des territoires urbains.

Pour ce faire, la Région, en qualité d'**Autorité de Gestion (A.G.) responsable de la mise en œuvre du programme opérationnel**, a transféré à Epernay Agglo Champagne , qui devient un **Organisme Intermédiaire (O .I.)** la gestion des tâches suivantes sur **l'ensemble des dossiers qui seront déposés par les porteurs de projet** (internes ou externes) :

- **L'animation** globale du dispositif local,
- **l'information** auprès des porteurs de projets potentiels et du public,
- **l'appui au montage** auprès des porteurs de projets potentiels
- **l'évaluation du contenu des opérations** au regard de la stratégie urbaine intégrée,
- **la sélection des opérations** et l'analyse de l'éligibilité des projets,
- **le suivi de la gestion des dossiers** individuels de demande de subvention des porteurs de projets,
- **le suivi financier des projets et la consommation des enveloppes allouées,**
- **La réalisation d'un rapport annuel de bilan de la réalisation de l'action au niveau de l'avancement de projets et de la consommation des enveloppes financières.**

L'enveloppe financière allouée à l'ensemble de l'axe 5 pour les projets a été fixée par la Région pour chacun des OI désignés.

Pour Epernay Agglo Champagne, elle s'élève à un total de 2 016 643 € qui se répartit selon les deux axes :

- OS 5.2 « Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier » pour 1 829 843 €
- OS 5.3 « Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains » pour 186 800 €.

La Convention de mise en place de ce dispositif proposée par la Région à Epernay Agglo Champagne a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2017 .

Pour toute demande d'information ou de soutien relative à un projet se rapportant à ces thématiques, vous pouvez contacter : developpement.economique@epernay-agglo.fr

L'appel à projets « Accompagner le développement et l'aménagement durable des territoires urbains » est cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER.

Documents

[Programme Opérationnel]

[Stratégie de développement urbain]

Liens utiles

[Page Facebook - L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne.]